L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 2 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs-Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

PENSION ET CHAMBRES.—A louer au No 62 rue Toulouse, coin Royale. 1er sept—1 3 12

DEMANDES.

UN professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No. 232 rue Poydras. 20 août—15f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 22at1m

A vendre—Un CAFÉ et deux BILLARDS à vendre au No 228, marché Poydras. 18 août—15 f.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,603—Division D—Attendu que William B. Ringrose a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—2.7.11

Succession de Edwin K. Bryant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 18,6?4—Division B—Attendu que Georgiana Bryant, femme d'Ange le M. Solari, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin K. Bryant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquel les il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—2 7 11

Succession de Martha Ann Wycoff, femme de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,608—Division D—Attendu que Charles E. Nash a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Charles E. Nash, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
31 août—31—4.9 sept

Succession d'Augustin Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18 598—Division B.—Attendu qu'Augustin Viavant a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Augustin Viavant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 août—29—3.7 sept

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,603—Division D—Attendu que F. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 août—27.31—5 sept

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,579—Division C—Attendu que F. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Eliza Garrity, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25.29—sept. 3

Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy et William Heyl vs. leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines & Co., consolidé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
GEO. P. CAZELAR, Député Greffier.
26août—26 31 sept 5

Succession de Mme Julia P. Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 16,762—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24.28—2sept

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup – Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

Médaille de Première Classe

DÉCERNÉE A

A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99,
Nlle-Orléans
4 oct 85—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Washington, Magasins et Sixième, et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du coté de la rue du Camp, et sur la ligne du coté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne; puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne; puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante-seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos. 4, 5 et 6 et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Magasins et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 20, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth, par un achat de Nels Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville, le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Browne, d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le trentième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt deux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11, 18, 25—1, 8, 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,033.—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les Avenues St. Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de MM Hoey & O'Connor, encanteurs en cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Thérèse Phillips à John Muller, pardevant Joseph D. Taylor, notaire le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit.

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No 21 forme l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Chestnut et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond, 152 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de clos et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'avenue St Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3 10 17 24 31—Sept 4

George Stick vs. M. et Mme U. Hermann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,563—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No trois, borné par les rues General Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un, d'après un plan de 2003 lots de terre dressé par H. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm J. Castell, F. S. Wiltz Jr., administrateur, vs John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit: Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre-vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt et un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885, titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt-deux arpents de profondeur divisés en cinq lots, désignés par les numéros soixante-trois, soixante-cinq, soixante-sept, soixante-neuf et soixante-onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1850, et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire, le 29 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14.21.28—sept 4.11.14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John M. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 aout sept15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 18 septembre 1886 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, daté voyer du 15 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Conrad, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, acquis par la feu Abraham Levi, de Factors & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt-trois pieds sept pouces et 4 4/6 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci-dessus, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als. par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & als, Milton B. Muncy et Franklin P. Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14 110.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréements, appareils, meubles, etc., etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquille du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18.25—1.8.15.18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell tutrice, et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18 395—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 21 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquié, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-sept pieds, trois pouces et six lignes de face à la rue Independance, [illegible] Levée et [illegible] de quatre-vingt dix huit pieds, deux pouces et six lignes entre lignes parallèles.

2. Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de cent piastres chaque, réduites maintenant à vingt quatre actions, une action avant été prise afin de constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû, à savoir vingt cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de cent soixante deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885 pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera du sur les dites actions avant. La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre vingt piastres par action et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance a l'y en a, comptant.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test de James McGarey vs. Mlle Philomène [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 14 septembre 1886 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Spillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MARDI, 14me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2sept—3f en 10j

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

[illegible]

3 Station des chars, Tchoupitoulas, e tre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliséé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leonidas.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

45 Actions de la Banque du Peuple.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 septembre 1886, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—

45 Actions de la Banque du Peuple de $50 chacune.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant le transfert. 2 sept—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Stock de Chemin de fer et d'Assurance.

Succession de Mme Louise Olympe Carroché.

No. 18,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 40 rue Royale—Le SAMEDI, 11 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 28 août 1886, dans la succession ci-dessus

13 actions du capital de la Compagnie de Chemin de fer d'Orléans.

2 actions du capital du New Orleans Insurance Company. 31août—3.7.11sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorés dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No 16 842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrich, Encanteur. Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI 2 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 19 août 1886 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci-après à savoir:

1° Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'ilet No. 468, et mesurant environ 145 pieds de face au bayou St-Jean, sur environ deux arpents de profondeur [illegible]

2. Trois terrains et tout ce qui y appartient, situés dans le troisième district de cette ville [illegible]

3. Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 27 ou 872, borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 33 pieds 5 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci-dessus sont sur la ligne du M. E. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28août—28 sept 4 11 18 25 et 2

PAR MATHER & HOMES.

Cottage résidence de valeur dans le Premier District,

No 249 rue Clara.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18,011.

A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 juillet 1886, Dossier No 18,011 pour le compte de la succession de Christian Winter décédé il sera vendu à l'enchère publique

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Calliope et Erato, désigné par le numéro 11 d'après un plan de L. H. Pilié voyer de la ville, daté le [illegible] mars 1858, déposé dans le bureau de E. Bouny notaire. Le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, plus ou moins et entre lignes parallèles, [illegible]

Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 249 rue Clara.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ce crédit d'un an sera représenté par un billet de l'acheteur garanti par les liens du vendeur et une hypothèque spéciale par un acte renfermant l'assurance et toutes les clauses usuelles. Les frais d'avocat seront fixés à 10 0/0 sur le montant dû. L'acheteur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1886.

Acte de vente par-devant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acheteur, 10 0/0 payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
1er aout—1.7.14.21.28 sept 4

Compagnie d'Assurances du Sud,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885.

	PRIMES REÇUES.	
Sur risques d'incendie	$247 415 87	
Sur risques de rivière	10 108 89	
Sur risques de mer	9 398 08	
		$266,922 84
Ajoutez		
Primes non échues de 1884		49 279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutez		
Intérêt et escomptes	20 543 51	
Sauvetage	119 60	
		20 663 11
Total recettes		$336 865 51
Déduisez		
Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4 509 43	
Total pertes payées	$114 544 84	
Primes remboursées et réductions	70,561 62	
Réassurances	10,353 94	
Taxes et licences	5,279 43	
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces etc	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$ 60,589 31	
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35	
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1 314 93	
Reliquat	26 737 49	
		$109 465 08

ACTIF	
Aux côtés du marché.	
Comptant en caisse	$ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur prendre et hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,930 51
Meubles, installations coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80
Actions capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408 941 80

PASSIF.	
Actions-capital payés	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande des profits de l'année 1885, le dividende intérêt semi annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti.

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co., comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M Alcide Mollo.

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 341, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,656.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 4 septembre 1886 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir

PREMIER DISTRICT.

1° Un lot de terre d'encoignure situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages loué à M. Wm Dirot à raison de $100 par mois, mais depuis le loyer a été réduit à la même personne à raison de $125 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Conti, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, 33 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un grand magasin au rez de chaussée et sept chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages touchant à la maison principale, ayant six chambres, cour pavée en pierres, water works. Cette propriété est louée à bail à M. Alcide Mollo jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $90 par mois.

3. Un autre lot de terre situé dans le même ilet ci-dessus mentionné touchant à la profondeur de la propriété ci-dessus décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti même largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et 105 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale. Ensemble une maison en briques à étages, hangar et cuisine en briques et dépendances. Loué à la maison J. P. Sarrazin fils & Co., comme magasin, entrepôt et autre, ayant deux étages, etc.

Loué à $20 par mois

4. Un terrain d'encoignure dans l'ilet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse, formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure environ 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur environ 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda en fer sur les deux façades.

5. Un autre lot de terre situé dans le même ilet séparé du lot 4 décrit par une allée commune de 9 pieds 8 pouces 2 lignes ouvrant sur la rue Conti lequel lot de terre mesure environ 17 pieds de face à la rue Conti sur 50 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages avec grand vérandah en fer sur la façade.

L'allée est commune aux lots 4, 5 et 6 de ville.

6. Un autre lot de terre dans l'ilet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et le Passage de la Bourse lequel lot de terre mesure 28 pieds de face à la rue de Chartres sur 66 pieds de profondeur, borné dans la profondeur par une allée de 9 pieds 8 pouces 2 lignes de largeur ouvrant sur la rue Conti à l'usage de la propriété et aux autres. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec un grand verandah en fer.

Les magasins ci-dessus décrits désignés par 4, 5 et 6 sont occupés par la raison sociale de J. P. Sarrazin Fils & Co, comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $140 par mois.

7. Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec vérandah en fer sur la façade et contenant au rez de chaussée, corridor, quatre chambres et cuisine; quatre chambres à l'étage supérieur avec cabinet et galerie, et deux belles chambres et cave dans les mansardes. Une autre bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant deux belles chambres et [illegible] en briques [illegible] galerie, porte cochère, chambre de bain water works. Le gaz introduit partout. Cette propriété est louée à bail à raison de $600 par an jusqu'au 30 octobre 1886.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Wm Robert Kernotaire aux frais des acquéreurs.
1er aout—1er 7 14 21 28 sept 4

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix actions du Stock-capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank.

Succession de Dame Vve Marguerite Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,653.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 sept 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. M. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Division C de la dite cour, en congé dans le moment, ordre daté du 21 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir

Dix (10) actions du stock capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank de la Nouvelle Orléans, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant transfert
20 août—26 31—sept 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal

Succession de Henrietta ou Henry Newson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17 851

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du coté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 55 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui lui appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Chas M. Esley notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente. 8août—8 14 21 28 sept 4 11

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'assurance, magasin d'épicerie, le contenu d'une buvette, mulet et wagon, certificat, etc.

Succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, No 18,288.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 4 septembre 1886, à 11 heures du matin au local à l'encoignure des rues Remparts et Louisa, Troisième District, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite honorable Cour, Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de la succession de Christopher Meister et sa femme Ann Ritz tous deux décédés, Dossier No 18,288, à l'encan il sera vendu—

1° Tout le contenu du dit magasin d'épicerie.
2° Tout le contenu de la buvette qui y touche.
3° Un mulet et wagon.
4° Un lot de meubles de maison.
5° Une action du fonds capital de la N. O. Ins. Ass'n de $30 00 tout payé.
6° Dix actions du fonds capital du Firemen's Ins. Co. de $50 chacune tout payé.

Le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux, avant transfert.
25 aout—25 29—sept 1 au 4

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Etat de la Louisiane vs Theo Mulewhill

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable L. L. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet le MARDI 7 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
24 août—24 29 2 sept

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.

Cottage en bois No. 71 rue Louisa.

Cottage en bois No. 74 rue Piété, ilet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.

Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.

Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.

Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.

Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 A M à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon A. L. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour, Division A, maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme tous deux décédés, conjoints. Dossier No 18,288 sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 38 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds, 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et lattes, connu comme le No 63 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, cave, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière ci-dessus décrite, propriété désignée par le lot No 2, [illegible] et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds, 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert d'ardoises et de cèdre, connu par le No 71 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, water works, cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3. Un certain [illegible] de ces lots [illegible] situé dans le même district et [illegible] ci-dessus décrite [illegible] par le lot No 4 [illegible] et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, en ardoise et cuve et connue par le No 74 de la rue Piété

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts

4. Un terrain [illegible] situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Piété et Remparts, désigné par le No. 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Louisa sur [illegible] façade rue des Remparts de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes formant le coin des rues Louisa et Remparts

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne, etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré

5. Un terrain [illegible] situé dans le [illegible] district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Louisa et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré, [illegible] de face à la rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à étage de deux [illegible] ayant 4 chambres, 2 auvents, et une autre maison couverte en ardoises portant le No 843 rue Bourgogne, ayant 2 chambres, 2 galeries à citerne.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6. Un lot de [illegible] situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale et Dauphine, anciennement Grands Hommes, désigné par le No 16 et mesurant 30 pieds [illegible] de façade rue Mandeville sur une profondeur [illegible]

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville, et ayant 5 chambres par [illegible]

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7. Un [illegible] situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette [illegible] désigné par le No 12 [illegible] sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises à distance de la rue et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins décrites sur un plan de M. Hunter Stewart, qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale avec lien du vendeur et toutes les clauses de sécurité, comptant l'assurance, et transfert des polices d'assurance [illegible] pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites. Les billets de front [illegible]

Les droits [illegible] se partageront le paiement des taxes de l'année courante avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philippe notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25 29 sept 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, innoccupée dans le 7eme District.

Succession de John Reidy.
Dossier No 12,000

— Conditions faciles, à l'Encan. —

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 Septembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 août 1886, dossier No 12,000 pour le compte de la succession de John Reidy, décédé, il sera vendu à l'enchère publique

1o. **Douze terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le 7me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'avenue Carrollton, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 134. Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 13 forme le coin de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton, et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 145 pieds de profondeur. Les lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur.

2o. **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième, désigné par le No 125 et désigné comme lot No 20, [illegible] 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur et une façade sur la rue Clinton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage, avec 2 chambres, hangars, citerne et deux cabinets.

3o. **Neuf terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la dernière propriété mentionnée, ci-dessus désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds. Le lot No 12 mesure 32 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les **améliorations** consistant en un cottage en bois à un étage avec hangars citerne etc.

4o. **Un terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson, Jeannette et Cinquième, désigné par le No. 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Mary et forme le coin des rues Cinquième et Mary.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément aux plans dressés par Williams et Patton, architectes, les plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente hypothèque spéciale et tous droits du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs assumeront en plus des enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Août 8 15 22 29 sept. 5 11

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18 523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier
14 août—21 au 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane le 12 juin 1880 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,257 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite et étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant à la propriété ci-après décrite par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour, en vertu duquel est opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans ce laps de temps pour la vente, ou la mesure de la loi, ou pour tout autre vice quelconque, de se faire dans les trente jours qui suivent la présente insertion de cette monition dans les journaux les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,257 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1880, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et partie [illegible] dix lots de terre avec tous les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, machines, pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie de sucre, lesquels lots de terre, droits, voies, privilèges et servitudes, situés dans le Premier District de cette ville, cette ilet borné par les rues Peters, Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julia, et désignés et décrits comme suit

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire [illegible]

[illegible]

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet [illegible] borné par les rues Peters, Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julia désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan de [illegible]

[illegible]

Tout et partie des droits d'usage et d'occupation [illegible] d'un acte de la Crescent City Sugar Refining Company conformément à un bail du fond de la dite Compagnie [illegible]

[illegible]

Le [illegible] l'Honorable Morrison R. Waite, Juge Président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de juillet A. D. mil huit cent quatre-vingt-six et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111ème Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS
Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT
Greffier
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18 403

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut.

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886 le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, ce pétitionnaire, dernier et plus offrant et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition en annonce soit faite conformément à la loi aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont prévenues de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans si elles le peuvent de faire valoir un droit [illegible] sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque où de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. La dite vente de la propriété ci-après décrite Jules Sabrier en est devenu le quéreur au prix de deux cent quatre vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 88.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné par le No 17 dans l'ilet No 316, borné par les rues Hôpital, Rochebl[illegible], Barracks et Tonti, le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Hôpital sur 120 pieds de profondeur; il est assessé au nom de Benj. W. Lanck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui précède.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District de Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR
(Signé) GEO. P. CAZELAR